

TABLEAU DE DONNÉES COMPARATIVES DES MESURES D'URGENCE FACE À LA COVID-19

Situation au 26 octobre 2020*

Critères	Variation du PIB			Taux de chômage			Déficit public			Assurance chômage
	fin 2019	fin 2020	Evolution	fin 2019	fin 2020	Evolution	fin 2019	fin 2020	Evolution	Adaptation des règles d'assurance chômage
Allemagne	0,60%	-6,60%	-7,20	3,20%	4,50%	1,30	-1,40%	7,10%	8,50	<ul style="list-style-type: none"> >Prolongation d'indemnisation d'assurance chômage >Ouverture de l'assistance chômage sans conditions de ressources >Prise en charge élargie à toutes les personnes touchées par une perte de revenus importante >Prise en charge des frais d'hébergement des bénéficiaires de l'assistance
Belgique	1,40%	-8,90%	-10,30	5,40%	7,40%	2,00	1,90%	8,60%	6,70	<ul style="list-style-type: none"> >Dégressivité des allocations suspendue du 1er avril jusqu'au 31 août 2020 >Neutralisation de la période allant du 1er avril au 30 juin 2020 dans la période de référence affiliation >Prolongation des droits aux allocations d'insertion
Espagne	2%	-11,10%	-13,10	14,10%	19,20%	5,10	2,80%	10,30%	7,50	<ul style="list-style-type: none"> >Assouplissement de l'accès à l'assurance chômage >Prestations exceptionnelles pour les travailleurs temporaires et les travailleurs indépendants >Création d'une nouvelle prestation pour les employés de maison
Etats-unis	2,30%	-7,30%	-9,60	3,70%	11,30%	7,60	7,30%	15%	7,70	<ul style="list-style-type: none"> >Augmentation de la durée d'indemnisation (selon les Etats) >Ouverture de l'indemnisation chômage aux indépendants et aux travailleurs qui n'étaient pas éligibles >Prestation supplémentaire pour tous les bénéficiaires d'assurance chômage

France	1,50%	-11,40%	-12,90	8,40%	11%	2,60	3%	10,40%	7,40	<ul style="list-style-type: none"> >Prolongation de l'indemnisation >Dispositif spécifique pour les intermittents du spectacle >Indemnisation des salariés ayant démissionné pour un autre emploi remis en question en raison la crise et du confinement >Neutralisation de la période crise sanitaire dans la détermination ultérieure du droit au chômage >Aménagement et report de l'entrée en vigueur de la réforme de l'Assurance chômage
Italie	0,30%	-11,30%	-11,60	9,90%	10,10%	0,20	1,60%	11,20%	9,60	<ul style="list-style-type: none"> >Prolongement de deux mois de la période d'indemnisation >Interdiction des licenciements pendant 5 mois
Royaume uni	1,40%	-11,50%	-12,90	3,80%	9,10%	5,30	2,10%	12,40%	10,30	<ul style="list-style-type: none"> >Cumul possible allocation chômage et chômage partiel >Augmentation du montant du crédit universel >Assouplissement des obligations liées à la recherche d'emploi
Suède	1,20%	-6,70%	-7,90	6,80%	10%	3,20	-0,50%	8%	8,50	<ul style="list-style-type: none"> >Assouplissement de l'accès à l'assurance chômage >Augmentation de l'allocation de base (plancher minimal à 50 €/jour, plafond 2 535 €/mois) > Chaque mois de travail entre mars et décembre 2020 comptera pour 4 mois d'affiliation > Augmentation de l'allocation proportionnelle à l'ancien salaire au sein des caisses d'assurance volontaire
Suisse	1%	-7,70%	-8,70	4,40%	5,70%	1,30	-1,20%	6,10%	7,30	<ul style="list-style-type: none"> > Prolongation de la durée de versement des allocations chômage > Assouplissement des obligations liées à la recherche d'emploi > Création d'une « allocation pour perte de gain Covid-19 (parents devant garder leurs enfants, personnes en quarantaine, travailleurs indépendants, artistes)

* L'Unédic s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, elle ne peut en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Critères	Assurance chômage	Mesures chômage partiel				Mesures économiques
Pays	Coût des mesures exceptionnelles d'AC (estimation 2020)	Dispositif préexistant	Adaptation du dispositif à la crise	Nbre de personnes au chômage partiel au pic de la crise	Coût du chômage partiel (estimation 2020)	coût des reports de charge / aides aux entreprises
Allemagne	9,6 Mds € (assistance chômage)	OUI	<ul style="list-style-type: none"> >Assouplissement du recours au dispositif pour intégrer davantage d'entreprises >Ouverture aux intérimaires >Augmentation de l'allocation pour les salariés touchés par une réduction des heures de travail importante >Remboursement partiel ou total des cotisations patronales à la sécurité sociale au titre des heures chômées 	7,3 millions (mai 2020)	23,5 Mds€	<ul style="list-style-type: none"> >251 Mds€ (reports de charges) >200 Mds (aides aux entreprises) >130 Mds € (plan de relance)
Belgique	37 M€	OUI	<ul style="list-style-type: none"> >Assouplissement du recours au dispositif >Simplification de la procédure de recours >Augmentation de l'allocation perçue par les salariés 	1,2 million (avril 2020)	600 M€	<ul style="list-style-type: none"> >13 Mds€ (reports de charges) >5 Mds€ (aides aux entreprises)
Espagne	3,9 Mds€	OUI	<ul style="list-style-type: none"> >Assouplissement du recours au chômage partiel >Exonération de cotisations sociales pour les employeurs ayant recours au dispositif >Interdiction des licenciements pour les entreprises ayant recours au chômage partiel 	3,4 millions (avril 2020)	17,9 Mds€	<ul style="list-style-type: none"> >9,7 Mds€ (reports de charges) >3,8 Mds€ (aides aux entreprises) >140 Mds € (plan de relance)
Etats-unis	193 Mds\$ (164 Mds€)	NON (pas au niveau fédéral)	>Dans les 26 Etats avec un dispositif opérationnel, les indemnités de chômage partiel sont prises en charge par le fonds fédéral (dans le cadre de la loi CARES)	450 000 (juillet 2020)	1 Md\$ (approx.) (0,85 Md€)	<ul style="list-style-type: none"> >492 Mds\$ (418 Mds€) (report de contributions) >500 Mds\$ (425 Mds€) (prêt gouvernemental pour les entreprises en difficulté) >60 Mds\$ (51 Mds€) (prêts en cas de catastrophe économique)

France	41,6 Mds€	OUI	<ul style="list-style-type: none"> >Simplification de la procédure de recours au dispositif >Extension du champ des employeurs et des salariés éligibles à l'activité partielle >Augmentation de l'allocation perçue par les salariés et les employeurs >Augmentation du contingent annuel d'heures indemnisables par salarié au titre de l'activité partielle >Instauration d'un dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée reposant sur la négociation collective 	8,6 millions (avril 2020)	30,6 Mds€	<ul style="list-style-type: none"> >210 Mds€ (reports de charges) >37,5 Mds€ (aides aux entreprises) >100 Mds€ (plan de relance)
Italie	35,4 Mds€ (coût incluant assurance chômage + chômage partiel)	OUI	<ul style="list-style-type: none"> >Extension du dispositif à tous les salariés, y compris ceux des entreprises de moins de 5 salariés >Simplification de la procédure de recours au dispositif >Allongement de 18 semaines de la durée maximale d'indemnisation 	7,8 millions (avril 2020)	35,4 Mds€ (coût incluant assurance chômage + chômage partiel)	<ul style="list-style-type: none"> >235,3 Mds€ (reports de charges) >18,2 Mds€ (aides aux entreprises) >209 Mds€ (plan de relance)
Royaume uni	32 Mds£ (35,5 Mds€)	NON	<ul style="list-style-type: none"> >Mise en place d'un dispositif exceptionnel de chômage partiel >Dispositif ouvert aux entreprises subissant une baisse d'activité et ne pouvant recourir au télétravail >Indemnisation à hauteur de 80% du salaire brut (60% Etat / 20% employeur) limité à 2500 £/ mois 	8,9 millions (mai 2020)	54 Mds£ (60 Mds€)	<ul style="list-style-type: none"> >50 Mds£ (55,5 Mds€) (reports de charges) >61 Mds£ (68 Mds€) (aides aux entreprises) >30 Mds£ (33 Mds€) (plan de relance)
Suède	1 Md SEK (96 M€)	OUI	<ul style="list-style-type: none"> >Réduction de la durée de travail des salariés en chômage partiel jusqu'à 80% pendant la période de mai à juillet 2020, 60% maximum ensuite >Aide de l'Etat pour maintenir au moins 88% du salaire au salarié >Exonération de cotisations patronales de sécurité sociale >Durée maximale du dispositif étendue à 9 mois 	500 000 (avril 2020)	2,42 Mds SEK (233 M€)	>300 Mds SEK (29 Mds€) (aides aux entreprises)
Suisse	4 Mds CHF (3,7 Mds€)	OUI	<ul style="list-style-type: none"> >Procédure de recours simplifiée >Extension du dispositif aux personnes en contrat à durée déterminée, aux apprentis et aux intérimaires (entre mars et août 2020) >Durée maximale du dispositif étendue à 18 mois à partir du 1er septembre 2020 	1,3 million (avril 2020)	14,2 Mds CHF (13,2 Mds€)	>52 Mds CHF (48 Mds€) (aides aux entreprises)

SOURCES

Allemagne

- OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2020
- Bruegel, The fiscal response to the economic fallout from the coronavirus, septembre 2020
- Commission européenne, Policy measures taken against the spread and impact of the coronavirus, août 2020
- Bundesagentur für Arbeit

Belgique

- OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2020
- Bruegel, The fiscal response to the economic fallout from the coronavirus, septembre 2020
- Office National de l'Emploi (ONEM)

Espagne

- OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2020
- Bruegel, The fiscal response to the economic fallout from the coronavirus, septembre 2020
- Servicio Público de Empleo Estatal (SEPE)

Etats-Unis

- OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2020
- Bruegel, The fiscal response to the economic fallout from the coronavirus, septembre 2020

France

- OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2020
- Bruegel, The fiscal response to the economic fallout from the coronavirus, septembre 2020
- Unédic

Italie

- OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2020
- Bruegel, The fiscal response to the economic fallout from the coronavirus, septembre 2020
- Istituto Nazionale Previdenza Sociale (INPS)

Royaume-Uni

- OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2020
- Bruegel, The fiscal response to the economic fallout from the coronavirus, septembre 2020
- Gov.uk (site du gouvernement)

Suède

- OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2020
- Unionens A-kassa
- KPMG, Sweden

Suisse

- OCDE, Perspectives économiques de l'OCDE, juin 2020
- Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)
- Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication